

# Présentation du budget primitif 2025

Ville de Saint-André-de-Sangonis



Ville de Saint-André-de-Sangonis  
Cours de la Place 34725 Saint-André-de-Sangonis  
04 67 57 00 60 – [accueil@sangonis.fr](mailto:accueil@sangonis.fr)  
[www.saintandredesangonis.fr](http://www.saintandredesangonis.fr)

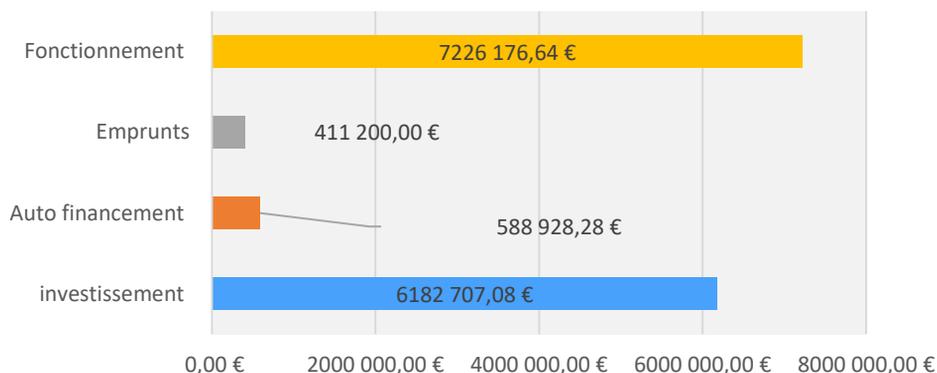


# Un budget maîtrisé et dynamique

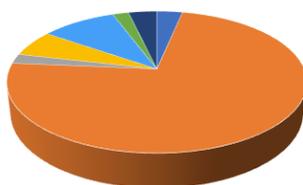


## Le budget en un coup d'œil

**14 409 012 €**



## Les dépenses nouvelles par fonction



- 01 opérations non ventilables
- 020 services généraux
- 1 sécurité
- 2 enseignement
- 3 culture sports loisirs
- 4 santé et action sociale
- 5 aménagement des territoires

	01	020	1	2	3	4	5
	Opérations Non Ventilables	Services Généraux	Sécurité	Enseignements	Cultures Sports Loisirs	Santé Action sociale	Aménagements des territoires
<b>Section Fonctionnement</b>	<b>219 707,73 €</b>	<b>4 855 823,67 €</b>	<b>145 337,39 €</b>	<b>403 850,00 €</b>	<b>641 807,85 €</b>	<b>137 000,00 €</b>	<b>242 650,00 €</b>
<b>Section Investissement</b>	<b>314 378,20 €</b>	<b>365 726,80 €</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>2 212 000,24 €</b>	<b>837 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 934 180,13 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>534 085,93 €</b>	<b>5 221 550,47 €</b>	<b>210 337,39 €</b>	<b>2 615 850,24 €</b>	<b>1 478 807,85 €</b>	<b>137 000,00 €</b>	<b>2 176 830,13 €</b>

# Plan d'investissement : les travaux

---



## Requalification du cadre de vie

- Isolation et toiture Hôtel de ville 26 000 €
- Travaux Ecole Gaubil 7 000 €
- Equipements Services Techniques 17 000 €
- CSU et extension vidéo protection 65 000 €
- Stade pelouse synthétique 926 068 €
- Aménagement Randon pour Mozaïka 130 000 €

## Redéfinition de la circulation mobilité maillage

- Cours Grégoire phase 2 : 286 000 €
- Aménagement PMR av de Lodève/rue Léonce Gabaudan 25 000 €
- Aménagement PMR av de Montpellier-rue des Fontaines 25 000 €
- Voiries diverses 243 775 €

## Nouveaux équipements et bâtiments

- Médiathèque 837 000 €
- Anne Frank 2 214 000 €

## Budget vert

- Hôtel de Ville (Isolation et toiture) 25 015 €
- École R. Gaubil (isolation menuiserie) 39 484 €
- École Randon (rénovation pour Mozaïka) 130 000 €
- École Anne Frank (Panneaux photovoltaïques) 88 875 €
- Médiathèque (Mesures compensatoires espèces protégées) 29 926 €

# Les dépenses de fonctionnement



Caractère général :  
**1 566 697,52 €**

- Entretien
- Prestations de service
- Maintenance

Personnel :  
**3 572 470,07 €**

- Rémunérations
- Cotisations

Charges de  
gestion courante :  
**1 193 755,24 €**

- Indemnités élus
- Dépenses obligatoires
- Subventions associations

**7 226 176,64 €**



Autres charges  
financières :  
**260 753,81 €**

- Intérêts de la dette

Opérations d'ordre :  
**630 000 €**

- Transfert entre sections
- Amortissement corporel
- Provisions pour risques  
50 000 €

Charges  
exceptionnelles :  
**2 500 €**

- Titres annulés
- Pénalités

# Les dépenses de fonctionnement

## Le chapitre 012 : les charges du personnel

 Les charges du personnel constituent le premier poste de dépenses des collectivités locales. Pour les collectivités relevant du bloc communal, les dépenses inhérentes à la masse salariale représentent ainsi à elles seules la moitié des dépenses de fonctionnement.

**49,44 %**

des dépenses de fonctionnement

**La municipalité contient la masse salariale de la commune, et continue de faire de la dé-précarisation de son personnel une priorité. Pour autant, il est impératif de rendre un service de qualité à la population. En 2025, des recrutements seront nécessaires pour maintenir cette qualité.**

## Le chapitre 011 : les charges à caractère général

 Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Il s'agit par exemple, des achats de produits d'entretien, des dépenses d'énergie, d'eau ou encore de fournitures de bureau, etc...

**21,7 %**

des dépenses de fonctionnement

**Les charges à caractère général sont stabilisées après la forte hausse des matières premières et de l'énergie des dernières années.**

**Même si l'assurance des risques statutaires semble stabilisée, les primes d'assurance des autres contrats continuent d'augmenter.**

## Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

 Les autres charges de gestion courante sont essentiellement les indemnités d'élus, la subvention versée au SDIS, les subventions aux associations, les participations versées aux écoles privées, les subventions de fonctionnement versées à Mozaïka et au CCAS.

**16,52 %**

des dépenses de fonctionnement

**La subvention que nous versons à Mozaïka est en baisse mais se trouve abondée du montant de la rémunération des agents qui y sont affectés (refacturé par ailleurs), comme pour le CCAS.**

**Le montant des subventions versées aux associations augmente cette année de 5 % environ, à 50 000 €.**

# Les dépenses de fonctionnement



## Le chapitre 042 : Opérations d'ordre (les amortissements)

 Les dépenses d'ordre ne sont, en fait, que des opérations d'écritures comptables qui ne vont pas constituer de réelles charges pour la collectivité. Ces dépenses d'ordre n'entraînent donc pas de flux financiers entre la collectivité et un partenaire extérieur.

**8,71 %**

des dépenses de fonctionnement

L'amortissement est défini comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes de bilan. Il est linéaire et est calculé dès l'année de l'acquisition, au prorata temporis.

Pour 2025, une provision pour risques est prévue pour 50 000 €.

## Le chapitre 66 : les charges financières

 Il s'agit du paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Les intérêts s'élèvent à 258 730 € .

Ce poste est impacté par le déblocage des 3 derniers emprunts pour l'école Anne Frank, le poste de police municipale et la construction des services techniques.

**3,6 %**

des dépenses de fonctionnement

## Le chapitre 67 : les autres charges exceptionnelles

 Ce chapitre regroupe les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante.

**0,1%**

des dépenses de fonctionnement

Dans ce chapitre, nous avons inscrit 2 500 € de dépenses pour des éventuels titres à annuler sur les exercices précédents.

# Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :  
**90 000 €**

- Remboursement rémunération ou charges personnel



Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels :  
**151 910,32 €**

- Loyers
- Recettes
- Divers

Opérations d'ordre :  
**90 000 €**

- Travaux en régie

Dotations :  
**1 824 409 €**

- Dotation forfaitaire
- DSR
- DNP

Produits des services :  
**669 710 €**

- Redevances occup. domaine pub.
- Concessions
- Locations du matériel

**7 226 176,64 €**



Impôts et taxes :  
**4 380 147,32 €**

- Taxe foncière
- Electricité
- TEOM
- Attribution compensation...

Reprise amortissement et provisions :  
**20 000 €**

# Les recettes de fonctionnement



## Le chapitre 073 : Impôts et taxes

 La fiscalité directe locale comprend la Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS), la Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties (TPFB), et Non Bâties (TPFNB). Elle comprend aussi l'attribution de compensation de la CCVH, le fonds de péréquation, la taxe sur les ordures ménagères, les droits de place, la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

**60,6 %**

des recettes de fonctionnement

Par mesure de prudence, le montant budgété est aligné sur le réalisé de 2024.

## Le chapitre 074 : Dotations, subventions et participations

 Les dotations comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la péréquation, la compensation des taxes foncières.

**25,25 %**

des recettes de fonctionnement

Les chiffres n'étant pas connus à cette heure, le budget est, ici aussi, aligné sur le réalisé de 2024.

## Le chapitre 70 : produits de services

 Les produits de services sont essentiellement constitués des recettes relatives aux concessions dans les cimetières, l'occupation du domaine public, les recettes de la cantine scolaire.

**9,27 %**

des recettes de fonctionnement

Ces recettes augmentent cette année, grâce aux remboursements des frais du personnel de Mozaika et du CCAS, pour la somme de 536 000 € (431 000 € Mozaika et 105 000 € CCAS)

# Les recettes de fonctionnement



## Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

 Ces recettes sont les revenus des immeubles, des locations diverses et des produits de gestion courante (comme les recettes de chèques déjeuner ou l'accompagnement de l'Académie de Montpellier pour l'obligation de l'école à partir de 3 ans par exemple).

**2,1 %**

des recettes de fonctionnement

**Difficilement évaluable, là encore, le budget reste aligné sur le réalisé de 2024.**

## Le chapitre 042 : Opérations d'ordre (travaux en régie)

 Les travaux d'investissement réalisés directement par la collectivité donnent lieu à des dépenses imputées en section d'investissement. Cela permet de les annuler en valorisant les dépenses du personnel affecté à ces travaux.

**1,25 %**

des recettes de fonctionnement

**Ce montant reste stable en 2025.**

## Le chapitre 013 : Atténuations de charges

 Dans ce chapitre, on trouve tout ce qui vient diminuer une charge qu'on a déjà réglée, notamment les remboursements sur salaires (remboursements par la sécurité sociale ou l'assurance statutaire du personnel).

**1,25 %**

des recettes de fonctionnement

**Comme chaque année, la raison impose la prudence.**

## Le chapitre 78 : Reprise sur amortissement et provisions

 Réduction des provisions à la demande de la trésorerie.

**0,28 %**

des recettes de fonctionnement

# Les dépenses d'investissement



Emprunt :  
411 200 €

Opérations d'ordre :  
90 000 €

- Remboursement du capital

Immobilisations incorporelles :  
45 300 €

- Travaux en régie

Immobilisations corporelles :  
421 217,13 €

- Travaux
- Installations générales

7 182 835,36 €

- Frais urbanisme

Reste à réaliser :  
1 364 549,99 €

Immobilisations en cours :  
4 850 568,24 €

- Travaux engagés

# Les dépenses d'investissement



## Le chapitre 23 : Immobilisations en cours

 Lorsqu'elles ne sont pas terminées sur l'exercice, on classe dans ce chapitre les grandes opérations, telles que la construction d'une école, ou la réfection des chemins et voiries...

**67,54 %**

des dépenses  
d'investissement

**Le budget 2025 est donc marqué par les investissements liés à l'extension-rénovation de l'école Anne-Frank, le changement de la pelouse synthétique du stade, la première tranche de la médiathèque, la phase 2 du cours Grégoire, ...**

## Les restes à réaliser

 Il s'agit des dépenses d'investissement engagées en 2024 mais non mandatés.

**19 %**

des dépenses  
d'investissement

## Le chapitre 21 : Immobilisations corporelles

 Ce sont tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. Elles sont classées par rubrique : terrains, agencements et aménagements de terrains, constructions, travaux dans les bâtiments publics, installations techniques, achat de matériel...

**5,86 %**

des dépenses  
d'investissement

**2025 sera marqué par l'isolation et la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville, les travaux sur l'éclairage public, acquisitions diverses de matériels (broyeurs de branche, chariot élévateur, fourgon), des équipements pour l'aménagement des services techniques**

# Les dépenses d'investissement



## Le chapitre 16 : Emprunt

  Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

Ce chapitre sera évidemment impacté par la mobilisation de 3 derniers emprunts (Anne Frank, Centre Technique Municipal et Poste de Police).

**3,9%**

des dépenses  
d'investissement

## Le chapitre 040 : Opérations d'ordre (travaux en régie)

  Le chapitre 040 correspond aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, travaux en régie...) qui s'équilibre avec le chapitre 042 de la section de fonctionnement.

**0,9%**

des dépenses  
d'investissement

La commune fait le choix de la stabilité.

## Le chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

  Ce chapitre comprend les frais liés au PLU, les frais d'étude et les concessions droits similaires.

**0,5%**

des dépenses  
d'investissement

Ce chapitre va être contenu en 2025.

# Les recettes d'investissement



Opérations d'ordre :  
**580 000 €**

- Amortissement

Solde d'exécution  
section investissement :  
**2 408 602,73 €**

- Investissement reporté



Produits des cessions :  
**320 000 €**

- Terrains
- Immobilier

Dotations, fonds  
divers :  
**1 478 928,28 €**

- FCTVA
- Taxes  
d'aménagement
- Excédent de  
fonctionnement (cpte  
1068)...

Subventions :  
**2 395 304,35 €**

- Subventions
- Etat
- Région
- Département
- Participations

# Les recettes d'investissement



## Le chapitre 13 : Subventions

  Il s'agit de subventions d'équipements destinées à financer un équipement déterminé.

**33,35 %**

des recettes  
d'investissement

Ce chapitre atteint en 2025 un niveau jusqu'ici inégalé (+ 2 395 300 ). Il est constitué des participations financières des partenaires de tous ordres : Etat (867 883,27 €), Région Occitanie (190 672 €), Département de l'Hérault (288 412,68 €), Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (837 743,60 €) et autres comme la CAF (210 592,80 €).

## Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

  Principalement constitué du FCTVA (permettant de compenser les dépenses réelles liées à la TVA) et des excédents de fonctionnement capitalisés (résultat positif de la section de fonctionnement), ce chapitre contient aussi la taxe d'aménagement qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme.

**20,60 %**

des recettes  
d'investissement

Le FCTVA atteint un niveau remarquable lié aux investissements réalisés (790 000 € environ), tandis que l'excédent de fonctionnement reste à un niveau acceptable (588 928,28 €). La taxe d'aménagement, baisse un peu avec l'explosion des taux bancaires de ces dernières années (100 000 €)

# Les recettes d'investissement



## Le chapitre 024 : Produits des cessions



Les cessions d'éléments d'actif constituent une recette d'investissement et présentent un caractère exceptionnel.

**4,45 %**

des recettes  
d'investissement

En 2025, il reste à percevoir le solde de la vente du terrain des actuels Ateliers Municipaux (320 000€).

## Le chapitre 040 : Opérations d'ordres (amortissement)



L'amortissement permet d'évaluer la perte de la valeur d'un bien, notamment du fait de son utilisation, et à dégager les ressources nécessaires à son remplacement.

**8,07 %**

des recettes  
d'investissement

En parallèle au chapitre 042 de la section de fonctionnement, ce chapitre est évalué à 580 000€.

## Le chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement



Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement) ajouté à l'excédent d'investissement cumulé.

**33,53 %**

des recettes  
d'investissement

Représentant la trésorerie de la commune, il est de 2 408 602,73 € cette année.